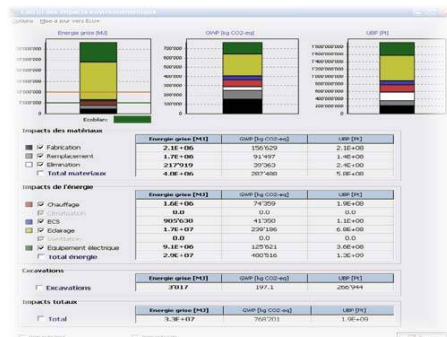


AUDIT ÉNERGETIQUE

PROTOCOLE DE TRAVAIL

- Consommations d'énergies fossiles
- Consommations d'eau
- Consommations électriques
- Ventilations / aérations
- Énergies renouvelables

- Bilan complet d'expertise technique



- Un audit énergétique consiste à effectuer des relevés sur une période donnée. Il tient compte de l'ensemble des consommations sur un ou plusieurs bâtiments regroupés.

- Il a pour objectif de rechercher des solutions économiques adaptées, en fonction de l'utilisation des locaux et du type d'activité qui y est pratiquée.

- Sont quantifiés les consommations d'énergies fossiles, les consommations d'eau, l'utilisation de l'électricité, la ventilation et l'aération, ainsi que les apports calorifiques passifs.

- Destiné aux bâtiments collectifs, aux professionnels ou aux collectivités, l'audit énergétique est réalisé pour un projet de réfection global.